



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
23 septembre 2021
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies : rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 13 a) de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique
Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)

Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2021*

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques et des résultats de leurs travaux respectifs pour 2021, s'agissant notamment d'appliquer le cadre technologique prévu par l'Accord de Paris. Il comporte : des renseignements sur les réunions des organes et leurs principaux messages et recommandations à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ; des renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques ; et des informations sur les activités conjointes des organes pour 2021 et 2022.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

Abréviations et acronymes	3
I. Rappel	4
A. Mandat	4
B. Objet du présent rapport	4
C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires	4
II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques	5
III. Rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie en 2021	7
A. Réunions et composition	7
B. Plan de travail glissant pour 2019-2022 : réalisation en 2021	7
C. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir	10
D. Messages et recommandations clés destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	12
IV. Rapport sur les activités et les résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2021 ...	16
A. Réunions et composition du Conseil consultatif	16
B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques	16
C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques	25
D. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir	26
E. Messages clés à la Conférence des Parties	27
F. Messages clés à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris	28
Annexes	
I. Recommandations du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques sur les moyens de stimuler l'intérêt pour les solutions fondées sur les technologies climatiques afin d'appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national	29
II. Mesures adoptées suite à l'examen indépendant du Centre-Réseau des technologies climatiques	31

Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
DTU	Université technique du Danemark
EBT	Évaluation des besoins technologiques
END	Entité nationale désignée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE-DHI	Centre PNUE-DHI pour l'eau et l'environnement
T [†]	Trimestre
TT: CLEAR	Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

[†] Utilisé exclusivement dans la figure 1.

I. Rappel

A. Mandat

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme technologique, constitué du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), afin de faciliter une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies de façon à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale de la Convention¹.
2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a adopté le cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris, qui a pour objet de donner des directives générales aux travaux du Mécanisme technologique visant à promouvoir et à faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies de façon à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris².
3. En application des décisions correspondantes de la COP³ et de la CMA⁴, le CET et le CRTC élaborent un rapport annuel commun, que la COP et la CMA examinent par l'intermédiaire des organes subsidiaires.

B. Objet du présent rapport

4. La section commune du CET et du CRTC (chap. II ci-dessous) présente les activités que ceux-ci ont menées conjointement en 2021 et les enseignements tirés de cette expérience. Le chapitre III présente les activités menées et les résultats obtenus par le CET en 2021, y compris les messages et recommandations clés adressés à la COP, à sa vingt-sixième session, et à la CMA, à sa troisième session. Il rend compte des résultats des vingt-deuxième et vingt-troisième réunions et des travaux intersessions du CET ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution de ses missions et des enseignements à en tirer. Le chapitre IV présente les activités menées et les résultats obtenus par le CRTC en 2021, y compris les messages clés adressés à la COP, à sa vingt-sixième session, et à la CMA, à sa troisième session. Il rend compte des résultats des dix-septième et dix-huitième réunions et des travaux intersessions du Conseil consultatif du CRTC, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution des missions du CRTC et des enseignements à en tirer, et comporte les renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques⁵.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

5. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner le rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2021 et recommander un (des) projet(s) de décision sur la question pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session.

¹ Décision 1/CP.16, par. 117.

² Décision 15/CMA.1, par. 1.

³ Décisions 2/CP.17, par. 142 et 143 ; 1/CP.21, par. 68 ; 12/CP.21, par. 2 ; 15/CP.22, par. 6 ; 15/CP.23, par. 4 et 5 ; et 14/CP.25, par. 8.

⁴ Décisions 15/CMA.1, par. 4 et 5, et 8/CMA.2, par. 4.

⁵ En application de la décision 14/CP.18, par. 10.

II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

6. En 2021, le CET et le CRTC ont continué de mener conjointement des activités visant à aider les pays à renforcer leur action en matière de mise au point et de transfert de technologies au titre de la Convention et à suivre les orientations du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris.

7. Deux sessions communes ont été organisées pour faire le point sur les progrès réalisés et orienter la mise en œuvre des activités conjointes. La première a eu lieu le 26 avril 2021, en parallèle avec la vingt-deuxième réunion du CET et la dix-septième réunion du Conseil consultatif du CRTC. La Secrétaire exécutive, Patricia Espinosa, a ouvert la session en soulignant le rôle central du Mécanisme technologique dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Une partie de la session a été consacrée à une discussion de groupe⁶ visant à mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements tirés de la réalisation des priorités en matière de technologie climatique définies dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et à présenter les actions ambitieuses en matière de technologie, concernant aussi bien l'atténuation que l'adaptation, qui sont incluses dans les CDN actualisées. La deuxième session commune s'est tenue le 13 septembre 2021, en parallèle avec la vingt-troisième réunion du CET et la dix-huitième réunion du Conseil consultatif du CRTC.

8. Le CET et le CRTC ont lancé deux activités à entreprendre conjointement en 2021-2022⁷, comme ils l'avaient indiqué dans leur rapport annuel commun pour 2020 : l'une sur la technologie et les CDN et l'autre sur le genre et la technologie⁸.

9. Les travaux conjoints portant sur la technologie et les CDN sont composés entre autres d'une analyse et d'une synthèse complètes des informations relatives aux besoins et difficultés liés à la technologie, aux liens entre stratégie et application, et entre CDN et plans nationaux d'adaptation (PNA)⁹. Ils sont guidés par une équipe spéciale conjointe composée de membres du CET, de membres du Conseil consultatif du CRTC et de représentants d'organisations ayant le statut d'observateur. Les principales conclusions auxquelles ils ont abouti ont été présentées à la deuxième session commune mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus.

10. En s'appuyant sur ces travaux conjoints, le CET et le CRTC ont formulé à l'intention des Parties des recommandations sur les moyens de stimuler l'intérêt pour des solutions en matière de technologies climatiques destinées à appuyer la réalisation des CDN (voir annexe I).

11. Dans le cadre de leurs travaux conjoints sur le genre et la technologie, le CET et le CRTC se sont mis en rapport avec l'équipe du secrétariat chargée des questions de genre afin de renforcer l'intégration des questions de genre dans le processus de la Convention, notamment grâce à la diffusion de notes d'orientation établies par l'équipe susmentionnée sur ce sujet, à la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes à l'occasion de la Journée internationale des femmes et à l'organisation d'une réunion avec d'autres organes constitués en vue de mettre en commun des données d'expérience sur l'intégration de ces questions dans les activités de chaque organe. Le CET et le CRTC ont également engagé un débat avec l'équipe chargée des questions de genre sur la mise en place en 2022 d'une liste d'experts des questions de genre disponible en ligne.

12. Tout au long de l'année 2021, le CET et le CRTC se sont employés à renforcer la cohérence et la synergie au sein du Mécanisme technologique en déployant des efforts conjoints dans le cadre de manifestations communes et en participant aux manifestations organisées par l'un et l'autre, par exemple :

a) Les membres du CET ont animé les débats et ont présenté les résultats de leurs travaux à l'occasion des forums régionaux à l'intention des entités nationales désignées

⁶ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2021/2021_event02.

⁷ En application de la décision 8/CMA.2, par. 3.

⁸ FCCC/SB/2020/4, annexe I.

⁹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/techandndc.html>.

(END) des régions Afrique, Asie-Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes, organisés par le CRTC dans le cadre des semaines régionales du climat de 2021 ;

b) Le CRTC a facilité la participation des END aux manifestations sur les nouvelles technologies organisées par le CET pendant la Semaine du climat Asie-Pacifique¹⁰.

13. À l'issue de la deuxième année de mise en œuvre du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris et dans la perspective de la première évaluation périodique de l'efficacité du Mécanisme technologique et du caractère adéquat de l'appui qui lui est fourni¹¹, le CET et le CRTC ont tiré les enseignements ci-après de leurs travaux conjoints :

a) Les sessions communes et les manifestations conjointes offrent au CET et au CRTC d'importantes occasions de renforcer leur collaboration et de favoriser la tenue d'un dialogue approfondi sur des questions qui les intéressent mutuellement. Elles offrent également un espace de discussion sur les difficultés relatives au transfert et à la mise au point de technologies et sur les enseignements à en tirer, dans lequel les deux organes peuvent défendre une position commune, celle du Mécanisme technologique. D'autres partenariats, comme celui de l'équipe spéciale conjointe, se sont avérés utiles pour guider la réalisation des activités conjointes ;

b) Les efforts déployés conjointement pour relever des défis communs permettent de renforcer la cohérence et d'améliorer la synergie entre les activités des deux organes. Le CET et le CRTC continueront de recenser les possibilités d'activités conjointes et les difficultés communes en la matière, notamment dans les domaines visés par les conclusions auxquelles ont abouti les travaux conjoints en cours (sur la technologie et les CDN, par exemple). Un autre exemple est celui des besoins, lacunes et défis liés aux capacités et aux technologies endogènes et recensés grâce au retour d'information des END, qui pourraient éclairer l'appui à la mise en œuvre fourni par le CRTC ;

c) Le CET et le CRTC considèrent qu'il est important de continuer d'améliorer le mécanisme de retour d'information entre les deux organes : les travaux de synthèse du CET pourraient s'appuyer plus systématiquement, entre autres sources d'information, sur les études de cas et les enseignements tirés des activités opérationnelles du CRTC, et inversement ;

d) Le système de suivi et d'évaluation créé conjointement par le CET et le CRTC¹², qui comprend une enquête biennale menée auprès des END, est utile pour suivre les effets des activités menées dans le cadre du Mécanisme technologique. Les résultats de ces enquêtes¹³ aident les deux organes à aboutir à des résultats plus cohérents, les données sur ces résultats permettant par ailleurs d'améliorer leurs pratiques de notification des effets de leurs travaux. Le CET et le CRTC ont l'intention de procéder à une analyse conjointe de la réalisation de l'enquête auprès des END en 2022, en tenant compte des commentaires de ces dernières, de manière à améliorer la conception de l'enquête et à faire en sorte que la collecte de données vérifiables se fasse plus facilement et de manière systématique.

14. À mesure que la crise climatique s'aggrave, le CET et le CRTC se tiennent prêts, grâce à leurs travaux sur la mise au point et le transfert de technologies, à aider les Parties à mettre en œuvre leurs CDN et à renforcer l'ambition climatique en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

¹⁰ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2021/2021_event03.

¹¹ En application de la décision 16/CMA.1, par. 3.

¹² En application de la décision 15/CMA.1, par. 3 a).

¹³ Voir les résultats de l'enquête à l'adresse : https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/AB_2021_17_18.1_CTCN%202020%20NDE%20Survey%20Findings.pdf.

III. Rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie en 2021

A. Réunions et composition

15. Le CET a tenu sa vingt-deuxième réunion du 20 au 26 avril 2021 et sa vingt-troisième réunion du 7 au 13 septembre 2021.

16. À sa vingt-deuxième réunion, le CET a élu Stephen Minas (Grèce) Président et Mareer Mohamed Husny (Maldives) Vice-Président pour 2021.

17. Une liste des membres du CET, où figure la durée de leur mandat, peut être consultée sur le site Web de la Convention¹⁴.

18. Les réunions du CET ont été diffusées en direct sur le Web et des observateurs y ont assisté, y compris des représentants de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur. Tous les documents, les enregistrements et les rapports des réunions peuvent être consultés sur la page Web du Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)¹⁵.

B. Plan de travail glissant pour 2019-2022 : réalisation en 2021

19. Malgré la pandémie de COVID-19, le CET a poursuivi ses travaux intersessions par l'intermédiaire d'équipes spéciales, avec l'appui du secrétariat, et a fait avancer l'exécution de son plan de travail glissant pour 2019-2022¹⁶ dans cinq domaines thématiques.

20. Le CET tient à exprimer sa gratitude aux Parties pour leurs contributions financières ainsi qu'aux organisations et autres parties prenantes qui se sont investies dans les travaux des équipes spéciales en 2021, pour leur participation active et leur appui¹⁷.

1. Innovation

a) Recherche, mise au point et démonstration collaboratives internationales

21. Le CET a organisé une manifestation en ligne¹⁸ pour présenter son recueil de bonnes pratiques et d'enseignements issus de la recherche, de la mise au point et de la démonstration collaboratives internationales de technologies climatiques¹⁹. Des experts de gouvernements, d'instituts de recherche et d'organisations du secteur privé ont fait part de leur expérience et de leurs points de vue sur les rôles que les principales parties prenantes peuvent jouer pour soutenir et promouvoir la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies climatiques à l'échelle internationale.

22. Le CET a élaboré des résumés analytiques du recueil susmentionné à l'intention de quatre groupes cibles : les responsables politiques nationaux, les établissements universitaires et instituts de recherche, les organisations internationales et les acteurs du secteur privé²⁰.

23. À partir du recueil et des résumés, le CET a également mis au point des messages et recommandations clefs en vue de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (voir chap. III.D ci-après).

¹⁴ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Membership_chart_5.pdf.

¹⁵ <http://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

¹⁶ Voir <https://bit.ly/33ASbc1>.

¹⁷ Voir <http://unfccc.int/ttclear/tec/members.html#Task>.

¹⁸ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2021/2021_event01.

¹⁹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/rdandr/#Compilation>.

²⁰ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/rdandr/#Summaries>.

b) Nouvelles technologies climatiques

24. Le CET a établi un document technique sur les nouvelles technologies climatiques dans le secteur de l’approvisionnement en énergie, qui analyse les aspects sociaux, institutionnels, économiques et commerciaux susceptibles d’avoir une incidence sur le succès du déploiement, de la commercialisation et de la viabilité à long terme de ces technologies. Il propose également aux responsables politiques des formules qui leur permettraient de soutenir efficacement le déploiement de celles-ci²¹.

25. En collaboration avec les champions de haut niveau que sont l’Agence internationale pour les énergies renouvelables, le Partenariat de Marrakech pour l’action mondiale pour le climat, le centre régional de collaboration de Bangkok et le PNUE, le CET a organisé trois manifestations à l’occasion de la Semaine du climat Asie-Pacifique de 2021 pour débattre du rôle des nouvelles technologies de décarbonisation dans la transition durable du secteur de l’approvisionnement en énergie dans la région et de la contribution de ces technologies à la réalisation de l’objectif qui est de parvenir à l’absence d’émissions nettes d’ici à 2050²².

c) Approches novatrices des technologies d’adaptation

26. Dans le cadre de la Journée de la technologie et en parallèle avec le Congrès mondial de la nature de l’Union mondiale pour la nature (UICN), le CET a organisé, en collaboration avec le groupe d’experts sur les océans du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l’adaptation à ces changements, Friends of EbA et l’UICN, une séance de travail approfondi sur les approches innovantes visant à renforcer l’adaptation des côtes et des océans²³. Il organise une deuxième manifestation sur l’adaptation des océans et des côtes en octobre 2021, dans le cadre du Programme de travail de Nairobi²⁴.

2. Mise en œuvre**a) Approches novatrices visant à stimuler l’intérêt pour les solutions existantes en matière de technologies propres**

27. Le CET a établi une note d’orientation sur les approches novatrices visant à accélérer et intensifier la mise en œuvre de technologies climatiques matures²⁵, sur la base de sa publication sur le sujet datant de 2020²⁶. Cette note a été présentée dans diverses réunions et manifestations tenues en 2021.

28. En s’appuyant sur cette note d’orientation, le CET a formulé des messages et recommandations clefs sur la question en vue de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (voir chap. III.D ci-après).

b) Liens entre processus d’évaluation des besoins technologiques et processus de contribution déterminée au niveau national

29. Le CET a poursuivi ses travaux visant à déterminer les liens existants entre la réalisation d’évaluations des besoins technologiques et l’élaboration de CDN, et a produit un document sur cette question, en collaboration avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (Partenariat pour les CDN) et d’autres acteurs concernés²⁷.

²¹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/energysupplysector.html>.

²² Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2021/2021_event03.

²³ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event07.

²⁴ Voir <https://bit.ly/3k8fLFn>.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/brief14.html>.

²⁶ Disponible à l’adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/innovativeapproaches>.

²⁷ Voir <https://bit.ly/3EjEoqC>.

3. Environnement propice et renforcement des capacités

a) Environnements propices à la mise au point et au transfert de technologies dans les secteurs public et privé

30. Le CET a poursuivi ses travaux sur l'examen des environnements propices à la mise au point et au transfert de technologies dans les secteurs privé et public, et a élaboré un document sur ces environnements et sur les difficultés, et les obstacles, liés à la mise au point et au transfert de technologies²⁸. Ce document a été rédigé en collaboration avec le CRTC, le Partenariat pour les CDN, les END et les organisations concernées.

b) Capacités et technologies endogènes

31. Le CET a achevé son analyse des besoins, des lacunes, des difficultés et des environnements propices s'agissant du renforcement des capacités des pays en matière de technologies climatiques²⁹, sur la base d'une enquête menée en 2020 auprès de trois groupes de parties prenantes³⁰. Il a ensuite communiqué aux parties prenantes concernées les principales conclusions de ces travaux portant sur le renforcement des capacités, les populations locales et les peuples autochtones, les questions de genre, les finances et les rapports nationaux. Il a fait remarquer que ces travaux avaient permis de mieux comprendre de nombreux aspects relatifs aux capacités et technologies endogènes, mais que des problèmes subsistaient. Le CET sera heureux de collaborer avec le CRTC et d'autres organes constitués ainsi qu'avec les Parties et les parties prenantes en vue de poursuivre les travaux sur ce sujet.

32. À partir de la publication susmentionnée, le CET a formulé des messages et recommandations clefs sur la question en vue de la vingt-sixième session de la COP et de la troisième session de la CMA (voir chap. III.D ci-après).

4. Collaboration et participation des parties prenantes

33. Dans le cadre de ses activités, le CET a collaboré avec plus de 50 organisations en 2021, y compris des gouvernements, des organisations ayant le statut d'observateur, des END, des acteurs du secteur privé, des établissements universitaires, des institutions financières et des organisations internationales.

34. Le CET a réfléchi à sa participation et sa contribution aux processus d'examen technique des mesures d'atténuation et d'adaptation en 2016-2020. Il a constaté que ces processus avaient été utiles pour rassembler les Parties et les entités non parties en vue de déterminer les moyens d'intensifier l'adoption de technologies climatiques pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation des pays. Le CET prévoit de renforcer sa collaboration avec les parties prenantes et son engagement auprès d'elles grâce à des partenariats et à l'utilisation accrue des médias sociaux, qui lui permettraient de mieux faire connaître ses travaux et d'optimiser leur portée.

5. Appui

35. Le CET a mené un certain nombre d'activités destinées à renforcer les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier³¹, notamment en améliorant la collaboration avec le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Comité permanent du financement (CPF).

a) Données d'expérience, enseignements à retenir et bonnes pratiques en matière d'appui aux technologies climatiques

36. Le CET a analysé les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques découlant de l'appui aux technologies climatiques offert par le FVC et le FEM, et a démarré

²⁸ Voir <https://bit.ly/3hVxoqp>.

²⁹ La publication est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/endogenous/index.html>.

³⁰ Voir <https://bit.ly/3lq4yzA>.

³¹ Conformément à la décision 14/CP.22, par. 9.

l'élaboration d'un document technique sur cette question afin de renforcer sa collaboration avec le Mécanisme financier.

37. En novembre 2020, le Président et le Vice-Président du CET ont participé à la cinquième réunion annuelle du FVC avec les organes constitués au titre de la Convention. Cette réunion était axée sur l'amélioration de la coopération et de la cohérence du dialogue entre le FVC et les organes constitués, dans le but de mieux aider les pays en développement à respecter leurs engagements au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

b) Comité permanent du financement

38. En réponse à une invitation du CPF, le CET a fourni des contributions, pour examen à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA, au sujet du projet de directives concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier élaboré par le CPF.

6. Contributions à la phase technique du bilan mondial

39. En réponse à une invitation adressée par la CMA à des organes constitués afin qu'ils apportent leur contribution à la phase technique du bilan mondial³², le CET a établi une note de cadrage sur la portée et les sources de sa contribution à la mise au point et au transfert de technologies climatiques³³. En partant de cette note de cadrage, le CET établira un rapport de synthèse qui servira de contribution à la phase technique du bilan mondial en 2022.

7. Suivi et évaluation des résultats

40. Le CET a continué de suivre et d'évaluer les résultats de ses travaux et a mis en place une version révisée de son système de suivi et d'évaluation, qui comprend des indicateurs de la prise en compte des questions de genre ainsi que des activités de communication et d'information³⁴.

8. Communication et information

41. Le CET a poursuivi ses activités de communication et d'information, conformément à la stratégie de communication et d'information adoptée à sa vingtième réunion³⁵.

9. Prise en compte des questions de genre

42. Le CET a accompli des progrès considérables en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans ses travaux. Il a introduit des indicateurs relatifs au genre dans son système de suivi et d'évaluation, et le nombre de ses publications dont une partie est consacrée aux questions de genre et aux recommandations en la matière a augmenté.

43. En 2021, le CET a atteint pour la première fois l'objectif consistant à assurer l'équilibre entre hommes et femmes au sein des groupes d'experts participant à ses manifestations.

44. Le CET a également accepté de coorganiser avec le CRTC et l'équipe du secrétariat chargée des questions de genre une manifestation sur le genre et la technologie, pendant la Conférence de Glasgow sur les changements climatiques.

C. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir

45. Pendant la deuxième année de la pandémie de COVID-19, le CET a réfléchi aux difficultés liées à l'exécution de ses missions et à l'application du cadre technologique ainsi

³² Décision 19/CMA.1, par. 24.

³³ Voir <https://bit.ly/3Ci4hVV>.

³⁴ Voir <https://bit.ly/3z0FzaD>.

³⁵ Voir <https://bit.ly/3nyr00X>.

qu'aux enseignements à en tirer, et a donné des informations sur les efforts qu'il a déployés pour relever ces défis³⁶ :

a) La vingt-sixième session de la COP et la troisième session de la CMA ayant été reportées à 2021, le CET n'a pas reçu d'indications de la part des Parties sur les nouvelles activités à entreprendre en 2021. Malgré l'absence de directives, le CET a décidé de mener de nouvelles activités en 2021, à savoir par exemple l'organisation d'activités conjointes avec le CRTC et la préparation de ses contributions au bilan mondial. Cela témoignait de l'utilité de suivre régulièrement l'exécution du plan de travail et de le mettre à jour le cas échéant. La décision d'adopter un plan de travail quadriennal pour 2019-2022, dont la durée dépasse d'un an celle des plans de travail précédents, a également apporté une plus grande stabilité aux travaux du CET pendant cette période inédite ;

b) Les réunions du CET ont continué d'être organisées, en ligne, ce qui a eu une incidence sur la capacité de certains membres à y prendre part et à s'y investir pleinement. La constitution d'un quorum aurait donc pu être empêchée. Malgré ces incidences et la tenue des réunions en ligne, le CET est resté opérationnel et fonctionnel.

c) Le CET concède que les réunions en ligne ne peuvent pas offrir le même degré d'interaction entre les membres et les observateurs que les réunions en présentiel. Ces circonstances ont bien montré l'intérêt qu'avaient les membres du CET, les observateurs et les autres participants à pouvoir communiquer de manière informelle en marge des sessions formelles afin de faire avancer les travaux du CET. Si la pandémie devait se poursuivre en 2022, l'organisation de sessions hybrides combinant participation en personne et participation en ligne devrait être envisagée, dans la mesure du possible ;

d) En raison d'un manque de ressources, le CET n'est toujours pas en mesure de faire traduire ses publications et d'organiser ses manifestations dans d'autres langues officielles de l'ONU que l'anglais, ce qui constitue une entrave à l'amélioration de ses activités d'information auprès des Parties et d'un public plus large. Il continuera d'étudier les pistes possibles pour remédier à ce problème ;

e) Pour mieux se faire connaître et renforcer sa collaboration avec un plus grand nombre de parties prenantes, le CET a reconnu combien il était utile d'organiser des manifestations à l'occasion du lancement des publications, de célébrer la Journée de la technologie et d'utiliser de manière plus intensive les plateformes de réseaux sociaux de la Convention, et il continuera de faire des progrès en la matière. La comparaison du nombre de membres du public présent aux manifestations du CET en 2020 et en 2021 montre que le fait d'associer les manifestations de cet organe à des manifestations plus larges organisées au titre de la Convention ou à d'autres grandes manifestations peut contribuer à attirer un public plus large ;

f) Le CET reconnaît que l'adoption d'une approche structurée concernant la prise en compte des questions de genre et la nomination de coordonnateurs pour ces questions constituaient une avancée décisive dans l'amélioration de la prise en compte de celles-ci dans ses travaux. Cette expérience a montré qu'avec l'engagement et l'attention voulus, on était en mesure d'accomplir des progrès dans ce domaine ;

g) Le travail fructueux des coordonnateurs pour les questions de genre témoigne du fait que la nomination de membres distincts pour prendre en charge des questions prioritaires spécifiques peut être un procédé présentant un potentiel d'application plus vaste à la fois pour le CET et pour d'autres organes constitués.

³⁶ En application des décisions 15/CP.22, par. 6, 13/CP.24, par. 4, 15/CMA.1, par. 5 et 8/CMA.2, par. 4.

D. Messages et recommandations clefs destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

46. Dans le prolongement du travail accompli en 2021, le CET souhaite communiquer les messages et recommandations clefs ci-après à la vingt-sixième session de la COP et à la troisième session de la CMA.

1. Initiatives internationales de collaboration en matière de recherche, de mise au point et de démonstration

47. Le CET a composé un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés d'initiatives internationales de collaboration en matière de recherche, de mise au point et de démonstration de technologies climatiques, ainsi que des résumés analytiques destinés à différents publics. À la lumière de ces travaux, le CET appelle l'attention sur les points suivants :

a) Les responsables politiques jouent un rôle clef dans la définition des modèles de collaboration internationale en matière de recherche, de mise au point et de démonstration et dans la conception de moyens d'action efficaces visant à créer un environnement favorable à l'innovation dans le domaine des technologies climatiques. Ils ont un rôle fondamental à jouer pour combler les lacunes qui entravent la viabilité à long terme des initiatives internationales en matière de recherche, de mise au point et de démonstration liées aux changements climatiques et leur réussite ;

b) Les organisations internationales sont des partenaires actifs dans diverses initiatives internationales en matière de recherche, de mise au point et de démonstration. Si elles ne prennent pas toujours directement part à la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies matérielles, elles y participent néanmoins par l'intermédiaire de réseaux spécialisés qui contribuent de manière considérable à l'échange mondial de connaissances et de pratiques optimales, ce qui facilite l'accès des pays, en particulier des pays en développement, aux nouvelles technologies climatiques ;

c) Les établissements universitaires et les instituts de recherche fournissent la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'innovation et sont à l'origine des nouvelles connaissances et technologies qui forment le socle de l'innovation. Des acteurs tels que les universités et les laboratoires de recherche jouent un rôle essentiel dans la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies climatiques, ainsi que dans la diffusion à grande échelle des résultats, en traduisant des informations hautement techniques sous une forme adaptée à l'échelle régionale et accessible à un public non spécialisé ;

d) La participation du secteur privé est essentielle pour traduire les résultats de la recherche, de la mise au point et de la démonstration en technologies commercialisables. Malgré les efforts concertés qui ont été déployés pour collaborer avec le secteur privé à diverses initiatives de recherche, de mise au point et de démonstration, la participation de ce dernier aux premiers stades du cycle technologique reste limitée, en particulier dans les pays en développement, où il met principalement l'accent sur les phases de démonstration, d'incubation, de commercialisation et de diffusion.

48. Le CET recommande à la COP et la CMA d'inviter les Parties et les entités non parties à tenir compte des conclusions de ses travaux lorsqu'elles participent à des activités de recherche, de mise au point et de démonstration dans le cadre d'une collaboration internationale et de faciliter :

a) La conception d'initiatives de recherche, de mise au point et de démonstration qui tiennent compte des circonstances et des besoins propres à chaque pays participant et alignent les objectifs sur les stratégies et priorités nationales en matière de climat, et la participation efficace à ces initiatives ;

b) L'évaluation indépendante et régulière des initiatives de recherche, de mise au point et de démonstration afin de mieux comprendre les facteurs qui contribuent à leur succès ou à leur échec et de soutenir la mise en place d'activités de suivi ou de nouvelles initiatives par d'autres entités ;

c) L'échange de connaissances et le renforcement des capacités locales, en particulier dans les pays en développement, afin d'encourager la participation plus efficace et équitable des pays aux programmes de recherche, de mise au point et de démonstration ;

d) La collaboration intersectorielle et l'adoption d'approches multidisciplinaires permettant d'intégrer des compétences économiques, sociales et politiques dans le processus de recherche, de mise au point et de démonstration pour faire face à l'évolution rapide du marché et des conditions sociales et garantir la viabilité des nouvelles technologies à long terme ;

e) La participation du secteur privé aux premiers stades de la mise au point de technologies, par exemple en adoptant des mesures d'incitation appropriées, en créant des partenariats public-privé et en assurant des liens étroits entre les initiatives de collaboration en matière de recherche, de mise au point et de démonstration et les incubateurs et accélérateurs.

2. Approches novatrices visant à stimuler l'intérêt pour les solutions existantes en matière de technologies propres

49. Le CET s'est employé à recenser les approches novatrices visant à stimuler l'intérêt pour les technologies climatiques existantes. À la lumière de ces travaux, il appelle l'attention sur les points suivants :

a) L'entrée réussie sur les marchés des pays en développement des technologies visant à atténuer les changements climatiques et à favoriser l'adaptation à leurs effets est soutenue par une série d'innovations. L'innovation ne concerne pas seulement les aspects techniques des solutions climatiques, mais aussi la manière dont les actions sont planifiées, dont les acteurs du marché collaborent et dont les financements sont obtenus. Ces innovations permettent aux marchés de « hisser » les technologies au niveau des mesures gouvernementales afin de les « pousser en avant », en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) ;

b) Pour intensifier la mise en œuvre des technologies, le processus de recensement et de hiérarchisation de celles-ci devrait être conçu conjointement. Grâce à des procédés de conception participatifs, les parties prenantes ont un rôle clef à jouer pour faire en sorte que les technologies soient non seulement bénéfiques pour le climat, mais qu'elles contribuent également à la réalisation des objectifs de développement durable des pays. La mise en œuvre des technologies est également soutenue par des « champions » de la technologie, notamment des jeunes, qui favorisent la mise au point de technologies et appuient les politiques de diffusion déjà en place, ainsi que la prise de décisions neutre sur le plan technologique et axée sur la demande, tant dans les PMA que dans les pays en développement à revenu supérieur ;

c) Afin d'encourager le financement des technologies climatiques matures par le secteur privé sur les marchés des pays en développement, des innovations ont été apportées tant en termes d'augmentation des revenus que de réduction des risques d'investissement. Les obligations vertes et les obligations climatiques, ainsi que les critères d'investissement liés au climat, ont augmenté les possibilités d'investissement inoffensif pour le climat. L'approche innovante en matière de partage des risques consiste à combiner des fonds privés et publics ; ceux-ci sont composés de capitaux apportés par des fonds nationaux ou internationaux, qui débloquent l'accès au financement privé dans des conditions commerciales plus intéressantes ;

d) Les partenariats public-privé renforcent l'efficacité de la diffusion des technologies, dans la mesure où ils permettent aux gouvernements de se consacrer à leurs rôles clefs, par exemple celui de faire appliquer les politiques et les mesures, d'améliorer l'accès aux programmes internationaux de financement de l'action climatique et de mettre à disposition des instruments financiers, pendant que les entités privées mettent à profit les fonds publics et préparent les technologies à la commercialisation ;

e) Les institutions internationales, dont les organisations de développement multilatérales, soutiennent ce processus grâce à l'incubation et à l'accélération des technologies climatiques matures par les moyens suivants :

i) Création de liens efficaces entre institutions et parties prenantes complémentaires dans différents pays ;

ii) Amélioration de l'accès aux programmes internationaux de financement grâce à la fourniture d'une assistance technique ou de ressources ;

iii) Facilitation des alliances et des partenariats visant à mobiliser des ressources pour des projets à plus grande échelle et à favoriser le développement de jeunes entreprises et de nouveaux venus sur le marché.

50. Afin de renforcer l'appropriation du processus de planification et de mise en œuvre des technologies climatiques par les parties prenantes, le CET recommande à la COP et la CMA d'encourager :

a) Les Parties et les programmes de coopération internationale à inciter les acteurs sociaux et économiques locaux à participer activement au recensement et à la hiérarchisation des technologies climatiques de manière que la planification climatique soit le fruit d'une conception conjointe et d'une évaluation du potentiel technique et économique ;

b) Les partisans de la technologie, notamment les jeunes, à être des « champions » qui inspirent et informent les autres parties prenantes dans le but d'appuyer la mise en œuvre des technologies climatiques à plus grande échelle ;

c) Les groupes nationaux de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités privées à prendre part à des programmes internationaux de recherche visant à améliorer dans les pays en développement les compétences, l'accumulation de connaissances et les études de cas sur le potentiel technique et économique des technologies climatiques, leur acceptabilité et donc leur viabilité d'un point de vue social.

51. Le CET recommande en outre à la COP et la CMA d'inciter les Parties et les acteurs non étatiques à améliorer l'accès des pays en développement au financement du secteur privé par les moyens suivants :

a) Le partage des risques, par exemple en associant des capitaux privés avec des capitaux publics, y compris des fonds multilatéraux, afin que les investisseurs privés puissent négocier des conditions intéressantes du point de vue commercial ;

b) Des systèmes de classification et des critères, ou des systèmes similaires pour les produits financiers comportant des technologies relatives aux changements climatiques, qui peuvent fournir aux investisseurs un cadre permettant de reconnaître les possibilités d'investissement bénéfiques pour le climat ;

c) La formation des acteurs du marché des pays en développement à la formulation de propositions de financement conformes aux exigences des investisseurs en matière de gestion des risques et aux critères de prise en compte des caractéristiques « vertes » ou « climatiques ».

52. Le CET recommande également à la COP et la CMA d'encourager les Parties et les acteurs non étatiques à renforcer la participation du secteur privé grâce à :

a) La mobilisation de ressources locales, élément clef de la promotion d'activités économiques sans incidence sur le climat. À cet égard, l'appui offert en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) reste important, notamment en matière de formation professionnelle des PME et de la main-d'œuvre jeune à l'utilisation de technologies sans incidence sur le climat et à la mise au point de modèles d'activité durables. Dans les pays en développement, ce soutien peut être sollicité auprès de partenariats et d'initiatives multipartites qui aident à la mobilisation de ressources pour les programmes de technologies climatiques, en collaboration avec le secteur privé local ;

b) Le renforcement de l'appui aux centres d'innovation climatique afin qu'ils puissent s'acquitter de leur rôle de Pôles de connaissances nationaux ou régionaux, l'objectif étant d'aider les entrepreneurs à étudier le potentiel offert par le marché des technologies climatiques dans leur pays et à trouver des solutions pour avoir accès aux marchés. Les programmes d'incubation et d'accélération favorisent l'utilisation de ressources locales par les start-ups, les jeunes entrepreneurs et les nouveaux venus sur le marché aux fins de la mise en œuvre de technologies climatiques.

3. Capacités et technologies endogènes

53. Les travaux menés jusqu'à présent par le CET sur les capacités et les technologies endogènes ont mis en évidence la complexité des questions soulevées, notamment pour ce qui est de la compréhension des concepts endogènes, de la prise en compte des différences concernant la capacité de chaque pays à mettre au point et utiliser les technologies climatiques à des fins d'atténuation et d'adaptation et à des fins transversales, et de la satisfaction des besoins en matière de compétences et de connaissances adaptées au contexte. Ces travaux ont mis en évidence un large éventail de stratégies pouvant être utilisées pour créer des environnements favorables au renforcement des capacités des pays à mettre au point des technologies endogènes, les stratégies relatives à la collaboration, au financement et au renforcement des compétences techniques étant considérées comme des facteurs de la plus haute importance. Ces travaux ont également révélé que la participation de multiples parties prenantes était essentielle pour le renforcement des capacités endogènes.

54. Le CET recommande à la COP et la CMA d'inviter les Parties à tenir compte des recommandations issues de ces travaux pour les aider à créer des environnements propices à la promotion des capacités et des technologies endogènes, et à les améliorer. Les recommandations ci-après doivent être adaptées aux besoins et aux possibilités en matière de renforcement des capacités propres à chaque pays :

a) En ce qui concerne la participation des parties prenantes : élaborer des stratégies pour communiquer avec les parties prenantes et encourager leur participation à tous les stades des projets de planification et de mise en œuvre des technologies ; évaluer et combler les lacunes et les besoins liés à la capacité des parties prenantes à participer aux activités de planification portant sur les technologies climatiques ; prendre en considération les questions de genre, en particulier la question de la participation des femmes, dans les travaux portant sur les technologies endogènes ; intégrer les pratiques optimales relatives à la prise en compte des connaissances locales et autochtones dans la mise au point de nouvelles technologies et l'adaptation des technologies existantes à la situation et aux besoins locaux ;

b) Pour ce qui est de la gouvernance : créer et promouvoir la bonne gouvernance à différents niveaux, y compris les cadres juridiques, réglementaires et politiques qui soutiennent l'innovation endogène ; encourager la collaboration étroite des communautés et des autorités locales et nationales ; améliorer la communication et la coordination au sein du Gouvernement et entre ses différents niveaux ;

c) S'agissant du renforcement des capacités : s'assurer que les END et les coordonnateurs des évaluations des besoins technologiques (EBT) ont les capacités requises pour évaluer les besoins technologiques, recenser les technologies appropriées, comprendre les demandes et les conséquences des processus existants et faire participer les parties prenantes ; personnaliser les projets de renforcement des capacités en tenant compte des besoins locaux et des niveaux de compétences et de connaissances ; promouvoir les possibilités d'éducation permettant d'améliorer les capacités, les compétences et les connaissances techniques et autres ; envisager de s'adresser à des groupes tels que les jeunes et les travailleurs s'agissant de projets de renforcement des capacités locales et de programmes de formation et d'éducation ;

d) En ce qui concerne le financement : recenser les moyens innovants, efficaces et souples d'acquérir et de gérer des fonds publics et privés destinés à soutenir la mise au point et la modification des technologies au sein d'un pays ; renforcer la participation des institutions financières aux premiers stades de la planification des technologies endogènes afin d'améliorer l'accès au financement ;

e) Pour ce qui est des systèmes de recherche, de mise au point et d'innovation ainsi que de la collaboration dans ce domaine : élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer l'efficacité des systèmes de recherche, de mise au point et d'innovation relatifs aux technologies climatiques ; faciliter la formation aux questions relatives au processus de recherche, de mise au point et d'innovation ; promouvoir la collaboration nationale et internationale aux fins du développement et du renforcement des capacités et des technologies endogènes.

IV. Rapport sur les activités et les résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2021

A. Réunions et composition du Conseil consultatif

55. Le CRTC a organisé, en ligne, la dix-septième réunion de son Conseil consultatif du 26 au 28 avril 2021, et sa dix-huitième réunion du 13 au 15 septembre 2021. À sa dix-septième réunion, le Conseil a élu Moa Forstorp (Suède) Présidente et Omedi Moses Jura (Kenya) Vice-Président. Il a également accueilli Lorena Prado Orcoyen (Espagne) en qualité de nouveau membre.

56. Pendant la période intersessions, le Conseil a accueilli Anne Barre (Groupe Femmes et genre), Chang-Yune Lee (République de Corée), Erwin Rose (États-Unis d'Amérique) et Halima Bawa-Bwari (Nigéria). Au 31 août, les femmes occupaient 40 % des sièges du Conseil.

57. À sa dix-septième réunion, le Conseil consultatif a examiné les principaux résultats de la mise en œuvre des activités du CRTC en 2020 et approuvé l'état financier du CRTC pour 2020. À sa dix-huitième réunion, le Conseil a approuvé le rapport du CRTC à la COP ainsi que son plan opérationnel annuel et son budget pour 2022. Des représentants du Groupe Femmes et genre, d'ONG de jeunes et d'organisations de peuples autochtones ont demandé à être inclus dans le Conseil consultatif en tant que membres, et de bénéficier du même statut que celui des ONG de défense de l'environnement, des ONG de recherche, des ONG indépendantes, et des ONG des milieux commerciaux et industriels, et ont sollicité l'examen de leur demande à la vingt-sixième session de la COP. Tous les documents et les exposés de séance des réunions du Conseil consultatif peuvent être consultés sur le site Web du CRTC³⁷.

58. Trois réunions intersessions de l'équipe spéciale ont été organisées afin d'examiner l'action menée par le CRTC pour 1) aider les pays à reconstruire en mieux, 2) mobiliser des ressources et 3) analyser les effets de ses activités potentiellement porteurs de changement.

B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques

59. Le programme de travail du CRTC pour 2019-2022³⁸ et ses plans opérationnels sont alignés sur les cinq thèmes du cadre technologique de l'Accord de Paris.

60. À la suite des CDN, nouvelles ou actualisées, soumises par les Parties en 2020 et 2021, le CRTC a mis l'accent en 2021 sur le soutien aux pays en développement parties aux fins de la détermination des mesures nationales et des approches intégrées visant à lutter contre les changements climatiques et aux fins de la mise en œuvre ou de la transposition à une plus grande échelle des plans et politiques relatifs aux changements climatiques dans le but de passer à des profils d'évolution plus ambitieux en matière d'émissions et de résilience face aux changements climatiques.

61. Compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation en présentiel d'activités de renforcement des capacités et de mobilisation des parties prenantes, le CRTC a plutôt porté son attention sur la mise en œuvre de projets d'assistance technique. Ainsi, 81 % de ses dépenses prévues pour 2021 sont consacrées à l'assistance technique.

62. En 2021, le CRTC a mené les activités ci-après dans les cinq domaines thématiques du cadre technologique.

1. Innovation

63. Certains participants des laboratoires d'innovation climatique organisés en 2020 pour les jeunes, en Afrique et en Asie, ont pris part à la Youth Climate Innovation Academy, programme d'incubation intensif de deux mois conçu pour aider les start-ups qui démarrent à traduire leurs idées en projets viables. Au total, 11 jeunes pousses prometteuses ont présenté

³⁷ <https://www.ctc-n.org/advisory-board/meetings>.

³⁸ Voir https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/ctcn_programme_of_work_2019-2022.pdf.

aux investisseurs, partenaires et spécialistes du secteur des solutions technologiques permettant de renforcer l'action climatique³⁹. Un troisième laboratoire a été organisé en Amérique latine en juillet 2021 ; le programme universitaire correspondant est prévu pour le début de 2022. Le CRTC a reçu en tout plus de 1 300 candidatures de jeunes innovateurs venant de 74 pays.

64. Le CRTC a reçu plus de 200 réponses de plus de 60 pays à la suite des deux premiers appels à propositions relatifs à l'Accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation.

65. Le CRTC a organisé trois webinaires régionaux pour faire part des premiers enseignements tirés du premier appel à propositions concernant le financement de l'Accélérateur. Ces enseignements mettent en évidence les problèmes de capacités auxquels sont confrontés en particulier les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID).

66. Pour soutenir les efforts de redressement après la COVID-19, le CRTC a établi un manuel⁴⁰ contenant des informations pratiques sur l'élaboration de documents d'orientation nationaux et mettant en avant des études de cas sur les pratiques optimales destinées à aider les pays en développement à se remettre rapidement des effets de la pandémie et à passer à des modèles de développement durables.

67. Jusqu'à 100 représentants de pays en développement parties participeront à la fin de 2021 à un cours en ligne de cinq semaines sur la technologie de la chaîne de blocs.

68. Plusieurs projets d'assistance technique ont permis d'aider les pays à mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes à faible émission de carbone et à relever le niveau d'ambition. Le CRTC a soutenu la mise au point d'un programme multidisciplinaire de recherche et de développement technologique en Jamaïque, la technologie de télédétection par drone aérien en Eswatini, la conversion de l'énergie thermique des océans à Nauru et la technologie de broyage solaire pour les PME agroalimentaires dirigées par des femmes au Sénégal.

69. Avec le soutien de la République de Corée, le CRTC mettra en service un bureau de partenariat et de liaison à Songdo, qui veillera surtout à améliorer la collaboration entre le Centre des technologies climatiques (CTC) et le FVC (dont le siège se trouve à Songdo), intensifier les efforts du CTC en matière d'innovation et de travaux concertés de recherche, de mise au point et de démonstration et promouvoir la coopération Sud-Sud et la mobilisation du CRTC dans la région.

2. Mise en œuvre

70. Au 30 août 2021, le CRTC avait reçu 321 demandes d'assistance technique de 106 pays en développement parties, dont 14 demandes émanant conjointement de plusieurs pays et 30 demandes d'assistance technique rapide. Près de la moitié de ces demandes ont été entièrement satisfaites (143), et une suite est actuellement donnée à 64 autres demandes (voir fig. 1). Entre septembre 2020 et août 2021, le CRTC a reçu 53 demandes d'assistance technique, dont 4 demandes d'assistance technique rapide.

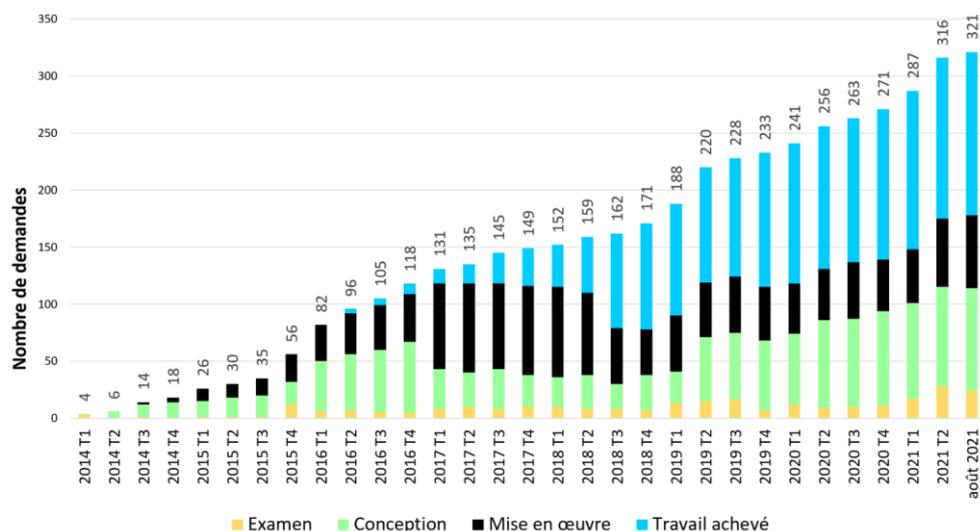
71. Le tableau de bord du CRTC permet de visualiser les données de son portefeuille d'activités d'assistance technique⁴¹.

³⁹ Voir <https://www.seedstars.com/community/entrepreneurs/programs/climate-innovation-labs-demo-day-2021/>.

⁴⁰ Disponible à l'adresse <https://www.ctc-n.org/news/new-guidebook-ensuring-climate-resilient-recovery-after-covid-19>.

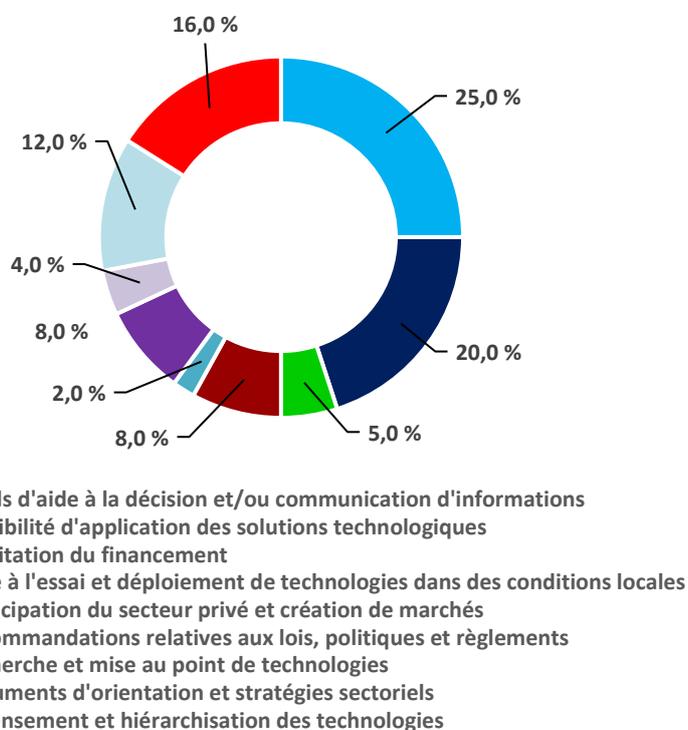
⁴¹ <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/request-visualizations>.

Figure 1
État des demandes d’assistance technique émanant du Centre-Réseau des technologies climatiques (2014-2021)



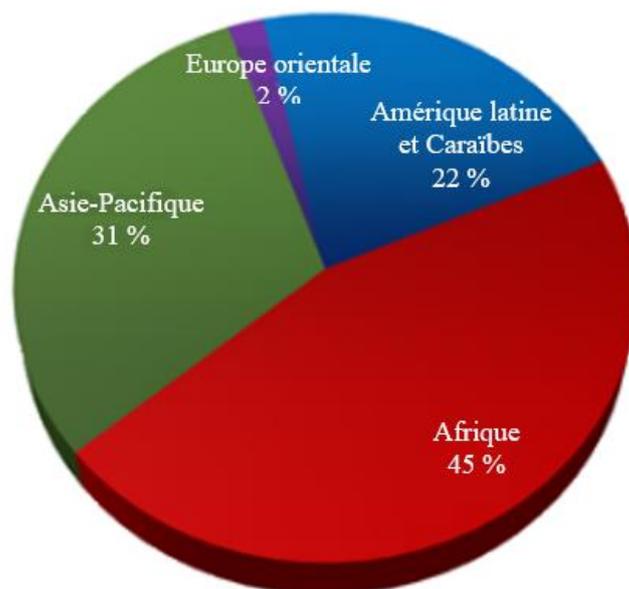
72. La figure 2 présente la répartition du type d’assistance technique demandée. Les demandes d’outils d’aide à la décision ou d’information étaient les plus fréquentes (25 %), suivies des demandes d’études de faisabilité technologique (20 %) et des demandes de mise en évidence et de hiérarchisation des technologies (16 %).

Figure 2
Demandes d’assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques, par type d’assistance (2014-2021)



73. La figure 3 présente la répartition régionale de la demande d’assistance technique : 45 % des demandes venaient d’Afrique, 31 % d’Asie et du Pacifique, 22 % d’Amérique latine et des Caraïbes et 2 % d’Europe orientale. Les demandes des PMA représentaient 33 % des demandes, et celles des PEID, 13 %.

Figure 3
Demandes d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques, par région et sous-région (2014-2021)



74. Plusieurs tendances régionales sont apparues dans les récentes demandes d'assistance, notamment les suivantes :

- a) Afrique : gestion des ressources naturelles, économie circulaire et énergie durable en milieu urbain ;
- b) Asie-Pacifique : adaptation dans le domaine des ressources en eau, systèmes locaux d'information sur le climat et dispositifs d'alerte rapide, efficacité énergétique et technologies nouvelles et émergentes ;
- c) Amérique latine et Caraïbes : gestion des ressources en eau, protection des zones côtières, approvisionnement en énergie, économie circulaire nationale et approches sectorielles.

a) Mesures d'atténuation et d'adaptation

75. Dans l'ensemble, 48 % des demandes visaient la réalisation d'objectifs d'atténuation, 29 %, celle d'objectifs d'adaptation et 23 % celle d'objectifs d'adaptation et d'atténuation combinés. Les trois principales catégories de demandes relatives à l'atténuation concernaient l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'agriculture, tandis que pour celles concernant l'adaptation, les catégories principales étaient l'eau, l'agriculture et la foresterie, l'alerte rapide et l'évaluation environnementale.

b) Mise en œuvre au niveau régional

76. Au niveau régional, les projets multinationaux du CRTC favorisent le renforcement des capacités, l'analyse et la recherche, ce qui représente un appui direct au niveau national, notamment en termes de gains d'efficacité (par exemple, la réduction des frais de transaction) et d'harmonisation régionale des politiques. L'approche par programme appliquée par le CRTC consiste à utiliser une méthode normalisée ou un thème central dans plusieurs pays, ce qui peut faciliter la reproduction d'un type de projet dont l'efficacité est avérée en termes de réalisation de changements porteurs de transformation.

77. Parmi les demandes formulées conjointement par plusieurs pays, on peut citer celles du Brésil, du Chili et du Mexique concernant la commercialisation de l'hydrogène vert. Cette collaboration régionale stimule la coopération et favorise le dialogue régional en faveur de l'harmonisation des réglementations. En Afrique, 15 pays membres de la Commission des

forêts d'Afrique centrale ont adressé conjointement au CRTC une demande d'assistance pour recenser les moyens d'assurer la reconversion industrielle économique des déchets forestiers.

c) Évaluations des besoins technologiques et contributions déterminées au niveau national

78. Pendant la période considérée, huit pays ont bénéficié d'une assistance technique pour réaliser des EBT et mettre au point des plans d'action en matière de technologie. Le CRTC a fait part de son expérience en matière d'appui offert aux pays pour faciliter leur accès à cette aide, dans plusieurs ateliers, dont un organisé par l'END de la Malaisie et deux organisés par le Partenariat PNUE-Université technique du Danemark (Partenariat PNUE-DTU) dans le cadre de son projet mondial d'EBT.

79. La plupart des demandes d'assistance technique adressées au CRTC sont directement liées à la mise en œuvre des CDN. En outre, le CRTC aide les pays à mettre à jour et revoir leurs CDN afin d'en accélérer la mise en œuvre et à relever le niveau d'ambition en accroissant les compétences techniques au sein des pays grâce à des activités de renforcement des capacités.

80. En plus des travaux qu'il a menés conjointement avec le CET afin de stimuler l'intérêt pour les technologies visant à appuyer la mise en œuvre des CDN, le CRTC a collaboré avec l'un des membres de son Réseau, l'Université du Michigan, dans le cadre d'une analyse approfondie des besoins en technologies climatiques dont les pays en développement ont estimé avoir besoin pour atteindre leurs objectifs, fixés par l'Accord de Paris.

d) Prise en compte des questions de genre

81. En s'appuyant sur sa politique et son plan d'action sur l'égalité des sexes (2019-2022)⁴², le CRTC a poursuivi ses efforts visant à intégrer la prise en compte des questions de genre dans ses activités et opérations. Une attention particulière a été accordée à la prise en compte des questions de genre tout au long de la procédure d'assistance technique.

82. Les formulaires de rapport final actualisés imposent les obligations suivantes : rendre compte de plusieurs indicateurs de prise en compte des questions de genre, notamment en termes de cartographie et d'engagement des parties prenantes en la matière ; prendre en compte ces questions dans les processus de consultation, de validation et de prise de décisions relatifs aux projets ; collecte de données tenant compte de ces questions et ventilées par sexe ; formulation de recommandations sur les mesures à prendre qui tiennent compte des questions de genre.

3. Environnement propice et renforcement des capacités

a) Technologies endogènes tenant compte des questions de genre

83. Depuis 2018, le CRTC collabore avec le Groupe Femmes et genre en vue de fournir un soutien en matière de renforcement des capacités et de mentorat aux lauréats du concours « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes » organisé par le Groupe Femmes et genre. Quatre manifestations de « formation des formateurs » ont été organisées en avril 2021 sur le financement de l'action climatique tenant compte des questions de genre. Les lauréats de 2021 recevront un petit financement, voyageront pour assister à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra pendant la vingt-sixième session de la COP, et auront accès à un programme de mentorat.

84. Il est ressorti d'une évaluation des effets du concours « Solutions climatiques équitables à l'égard des femmes »⁴³ réalisée en 2020 que 70 % des personnes participantes réussissaient à obtenir un nouveau financement à la suite du programme, et que toutes étaient en mesure de reproduire ou de développer à plus grande échelle leurs projets. Cette étude

⁴² Disponible à l'adresse <https://ctc-n.org/resources/ctcn-gender-policy-and-action-plan-2019-2022>.

⁴³ https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/GJCS_English_Final_0.pdf.

donne à penser que la prise en compte des questions de genre est un élément essentiel de l'action climatique et le point de départ de multiples avantages porteurs de transformation.

b) Politiques visant à créer un environnement propice pour les secteurs privé et public

85. Le CRTC donne des orientations politiques, juridiques et réglementaires relatives à la création d'un environnement propice et de conditions favorables à la mise au point et au transfert de technologies climatiques. Il a aidé les Gouvernements bélizien et kényan à élaborer une politique intégrée et globale en matière d'agroforesterie. Neuf pays d'Afrique australe ont bénéficié de son soutien pour parvenir à appliquer les normes minimales d'efficacité énergétique et d'étiquetage relatives aux réfrigérateurs et aux transformateurs électriques. Les politiques nationales ont ainsi pu stimuler le marché et accroître l'utilisation d'appareils peu gourmands en énergie.

c) Contribution du secteur privé aux technologies climatiques

86. Le CRTC passe des contrats avec des PME auxquelles il confie l'exécution de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités. Les PME profitent de cette occasion et des liens établis avec des décideurs nationaux, par l'intermédiaire d'entités influentes et d'autres membres du Réseau, pour élargir leurs partenariats et mieux se faire connaître grâce au CRTC.

87. En 2021, le CRTC a mis en place un dispensaire technologique pour les PME agroalimentaires en Thaïlande afin de sensibiliser les entreprises aux technologies disponibles.

88. Le CRTC a fait part de son expérience en matière de collaboration avec le secteur privé concernant l'adaptation aux changements climatiques, à l'occasion de deux ateliers organisés par le Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie au Bangladesh et au Viet Nam.

89. Le CRTC a publié un document traitant du rôle des partenariats public-privé⁴⁴ dans le transfert et l'innovation des technologies climatiques. Celui-ci comporte des recommandations sur le renforcement de la participation du secteur privé aux activités d'assistance technique du CRTC en vue de faciliter le transfert de technologies.

d) Diffusion de l'information sur la mise au point et le transfert de technologies

90. Le portail Web du CRTC⁴⁵ compte près de 17 000 ressources informatives. Les visiteurs ont accès à des descriptions de technologies climatiques, des études de cas, des documents de planification nationale, des publications, des outils et des webinaires. Le nombre de visiteurs a augmenté de 58 % entre septembre 2020 et août 2021 par rapport à la période de septembre 2019 à août 2020. Les pages Web les plus consultées étaient entre autres celles de l'Accélérateur d'innovation climatique du Fonds pour l'adaptation, et celles des activités d'assistance technique et des descriptions de technologies.

91. Sur les 50 pays dans lesquels le portail a été le plus consulté, plus de 40 % sont des PMA et environ 33 %, des PEID. La moitié des utilisateurs qui ont passé le plus de temps sur le site sont originaires d'Afrique, suivis d'utilisateurs d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie-Pacifique.

e) Sensibilisation du public à la mise au point et au transfert de technologies climatiques

92. Entre septembre 2020 et août 2021, le CRTC a été l'objet de plus de 35 millions d'impressions dans les médias classiques et les médias sociaux et est apparu 826 fois dans la presse nationale et mondiale. Au total, 42 bulletins d'information ont été envoyés à plus de 20 000 abonnés.

⁴⁴ <https://www.ctc-n.org/news/new-ctcn-publication-public-private-partnerships-climate-technology-transfer-and-innovation>.

⁴⁵ www.ctc-n.org.

93. Le CRTC a collaboré avec son partenaire dans l'échange de connaissances, le centre PNUE-DHI, à l'élaboration d'une note technique traitant des solutions naturelles pour la gestion des ressources en eau dans la région Asie-Pacifique. Il a également contribué à une publication du Forum économique mondial proposant l'application d'une approche intégrée dans les villes pour permettre à celles-ci de progresser vers l'objectif qui est de parvenir à l'absence d'émissions nettes. Enfin, il a collaboré avec le Partenariat PNUE-DTU à l'élaboration de l'édition 2021 de la série *Technology Perspectives*, qui fait un tour d'horizon de la réduction de l'écart entre besoins technologiques et mise en œuvre des technologies, à l'appui de l'Accord de Paris. Le lancement de cette série interviendra pendant la vingt-sixième session de la COP.

94. Le CRTC a été invité à faire part de son expérience en matière de mise au point et de transfert de technologies climatiques à l'occasion de plusieurs manifestations mondiales tout au long de l'année, comme le Forum sur la gouvernance d'Internet⁴⁶, le Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques⁴⁷, le Forum de l'énergie de Vienne⁴⁸ et Green Days Africa 2021⁴⁹.

f) Renforcement des capacités des parties prenantes dans le domaine des technologies climatiques

95. Entre septembre 2020 et août 2021, les webinaires du CRTC ont rassemblé plus de 1 700 participants.

96. Depuis 2018, le module de renforcement des capacités Vision to Concept (de la vision au concept) du CRTC vise à accélérer la mise en œuvre des CDN des pays en améliorant les compétences des promoteurs de projets en matière d'élaboration de notes de cadrage du FVC et de transformation des priorités décrites dans les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques en idées de projets concrets. En 2021, le module a été mis en place au Soudan en collaboration avec le Partenariat pour les CDN et le Partenariat PNUE-DTU.

4. Collaboration et participation des parties prenantes

a) Dialogue avec les entités nationales désignées

97. Pour soutenir le travail des END, le CRTC organise des forums régionaux réunissant diverses parties prenantes de toute la région, pendant les Semaines régionales du climat, qui se tiennent au titre de la Convention. Le forum des END pour la région Amérique latine et Caraïbes a eu lieu en mai et a été suivi, en juillet, du forum pour la région Asie-Pacifique. En raison des restrictions liées à la COVID-19, ces deux manifestations se sont tenues en ligne et ont rassemblé 455 participants (203 hommes et 195 femmes).

98. En février 2021, des webinaires ont été organisés en collaboration avec les centres régionaux de collaboration créés en vertu de la Convention, à Saint-Georges et au Panama, afin de faire connaître les services du CRTC dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

b) Renforcement du dialogue avec les membres du Réseau, y compris le secteur privé

99. Entre septembre 2020 et août 2021, le CRTC a accueilli 72 nouveaux membres, dont 50 issus de pays en développement, ce qui porte le nombre total des membres à 664.

100. Les organisations du secteur privé représentent 50 % des membres, les établissements universitaires et instituts de recherche en représentent 20 % et les ONG 7 %.

101. Les membres du Réseau ont conjointement organisé huit webinaires ou activités de formation auxquels ont participé plus de 850 personnes.

⁴⁶ Voir www.ctc-n.org/news/ctcn-igf-high-level-panel-governing-environmental-data-age-uncertainty-video.

⁴⁷ www.ctc-n.org/news/ctcn-7th-asia-pacific-adaptation-forum-apan-summary-event.

⁴⁸ Voir www.ctc-n.org/news/ctcn-vienna-energy-forum-2021.

⁴⁹ www.ctc-n.org/news/green-days-africa-2021-join-us.

c) Dialogue tenant compte des questions de genre

102. Le CRTC s'efforce d'amener le cercle plus large des spécialistes de la lutte contre les changements climatiques à prendre davantage conscience de l'importance du lien entre le genre, les changements climatiques et les technologies. La bibliothèque du genre et des technologies du CRTC⁵⁰ contient des informations sur le genre et les solutions aux changements climatiques.

103. Sous la direction de son coordonnateur spécialiste des questions de genre, le CRTC dialogue régulièrement avec le Groupe Femmes et genre pour s'assurer que les voix des femmes soient entendues et que leurs expériences, besoins et capacités soient pris en compte dans ses travaux.

d) Collaboration avec les jeunes

104. Le CRTC a renforcé le dialogue et la collaboration avec les ONG de jeunes grâce à l'organisation conjointe d'ateliers d'apprentissage et de webinaires axés sur les jeunes, le climat et l'innovation. Il a en outre mis au point un programme d'échange de connaissances entre jeunes : deux jeunes ont rejoint le CRTC pour mener des recherches et aider à la mise en œuvre d'initiatives.

e) Collaboration avec d'autres partenaires

105. Le CRTC et la Banque ouest-africaine de développement collaborent à l'élaboration d'une note de cadrage du FVC concernant l'amélioration de l'information sur le climat, des services de diffusion du savoir et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, en vue de renforcer la résilience des communautés agricoles dans les pays du Sahel.

106. Le CRTC a rencontré plusieurs représentants résidents du PNUD en Afrique pour discuter des possibilités de collaboration. Ces rencontres ont débouché par exemple sur un accord relatif à l'élaboration conjointe de la deuxième édition de la revue *Africa Innovates*, qui présente 50 histoires sur l'utilisation de la technologie au service du climat.

107. Le document d'orientation national sur l'économie circulaire établi par le CRTC a été adopté par le Gouvernement chilien, ce qui a finalement contribué au lancement, en 2021, de la Coalition régionale sur l'économie circulaire en Amérique latine et dans les Caraïbes, composée de plusieurs pays d'Amérique latine et de huit partenaires stratégiques. Il s'agit du premier programme régional des Amériques visant à coordonner les interventions des gouvernements dans le domaine de l'économie circulaire.

5. Appui

a) Collaboration du Mécanisme technologique avec le Mécanisme financier

108. Le CRTC est désormais le plus grand fournisseur d'appui à la planification dans le domaine des technologies, grâce auquel 75 % des programmes de subventions du FVC pour les activités préparatoires liées aux technologies ont été exécutés. À ce jour, 29 projets de planification du FVC exécutés par le CRTC ont été approuvés, ce qui représente 10 millions de dollars des États-Unis d'Amérique.

109. En 2021, le CRTC et le FVC ont étudié la possibilité d'élargir leur collaboration concernant la mise au point d'une approche par programme axée sur l'adaptation et la technologie climatique et d'intensifier le dialogue avec les entités d'accès direct afin d'élaborer des propositions de financement comportant des éléments solides en matière de technologie d'adaptation.

110. Le CRTC a poursuivi sa collaboration relative à l'Accélérateur d'innovation climatique avec le Fonds pour l'adaptation. Des réunions de coordination se tenaient régulièrement entre ce dernier et les responsables de l'exécution du projet (CRTC, PNUD et

⁵⁰ <https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>.

PNUE) pour discuter de la mise en œuvre de l'Accélérateur et d'autres questions relatives à l'adaptation.

111. Depuis 2019, le CRTC collabore avec le Partenariat pour les CDN afin de répondre aux demandes des pays. À ce jour, cinq pays ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de cet arrangement, le cofinancement assuré par le Partenariat pour les CDN s'élevant à un peu plus de 500 000 dollars É.-U.

b) Mobilisation de l'appui à titre gracieux et en nature

112. En 2021, le CRTC a obtenu 378 000 dollars É.-U. de soutien à titre gracieux de la République de Corée et du Ministère japonais de l'environnement. Grâce au cofinancement assuré par le PNUD au Togo, il aide en outre le Gouvernement togolais à élaborer un cadre conceptuel pour des municipalités responsables face aux changements climatiques.

c) Facilitation de l'accès au financement grâce à l'assistance technique

113. Pour améliorer la durabilité, le CRTC prévoit souvent des résultats spécifiques dans les plans de travail afin de doter les promoteurs de projets des ressources nécessaires pour mobiliser les fonds qui leur permettent de donner suite aux recommandations liées au projet. À Sri Lanka, un projet de note de cadrage a été établi pour la ville de Kurunegala. La note a été approuvée et le projet a été doté d'un financement garanti de la part de l'Institut coréen de l'éco-industrie et de la technologie d'un montant de 570 000 dollars É.-U. pour la mise en œuvre, à titre expérimental, d'une technologie prioritaire dans le secteur des déchets. En République démocratique populaire lao, l'assistance technique offerte par le CRTC a permis d'obtenir 10 millions de dollars É.-U. du FVC afin de renforcer la résilience de la population urbaine grâce à des solutions fondées sur les écosystèmes.

d) Système de suivi et d'évaluation des mesures

114. L'année 2021 marque la deuxième année de mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation actualisé du CRTC. Des données sur l'incidence du système ont été enregistrées pour toutes les activités achevées au moyen d'indicateurs agrégés de production, de résultats et d'impact. Elles offriront une base de connaissances qui devra être améliorée à l'avenir.

115. Le CRTC continue de mettre à la disposition du public les données portant sur les services qu'il offre et publie tous les documents de base relatifs aux demandes, aux plans d'intervention et aux résultats des projets.

116. Le CRTC a procédé en 2021 à un examen du système de suivi et d'évaluation afin d'évaluer les progrès et les changements nécessaires pour en simplifier le fonctionnement. L'accent a été mis sur la promotion d'une culture de suivi et d'évaluation auprès du personnel du CRTC et des parties prenantes, l'objectif étant de promouvoir la qualité et l'exploitation des résultats. Une formation interne a été dispensée sur la manière de recueillir et de gérer ces informations.

e) Effet transformateur des mesures sur les objectifs nationaux et mondiaux

117. Le CRTC s'est associé au Partenariat PNUE-DTU en vue d'obtenir un financement supplémentaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de pouvoir ainsi faire progresser l'évaluation des caractéristiques et des effets transformateurs de ses projets d'assistance technique et de renforcement des capacités. À l'aide de la méthode de changement de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique⁵¹, les partenaires mettront au point une série d'outils spécialisés et polyvalents d'évaluation et de notification des effets transformateurs.

⁵¹ Voir <https://climateactiontransparency.org/icat-toolbox/policy-assessment-guides/transformational-change/>.

C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Centre des technologies climatiques

118. Le directeur du CRTC oriente et supervise la stratégie d'exécution du programme de travail du CRTC, avec l'aide d'une petite équipe d'administrateurs et d'agents administratifs, ainsi que de trois administrateurs (directeurs techniques) en poste dans les centres régionaux de Bangkok (au PNUE), de Mexico (à l'ONUDI) et de Nairobi.

2. Réseau des technologies climatiques

119. Pour proposer des solutions technologiques en temps utile, le CRTC s'appuie sur les compétences du PNUE et de l'ONUDI, ainsi que sur un réseau mondial regroupant 654 acteurs de la société civile, de la finance, du secteur privé et de la recherche, présents dans 96 pays.

3. Entités nationales désignées

120. Le CRTC ne serait pas à même de mener ses travaux sans les END, coordonnateurs nommés par leur pays pour assurer la gestion des services du CRTC au niveau national. À ce jour, 161 pays ont nommé une END. Les END des pays en développement coordonnent et soumettent les demandes au CRTC, tandis que les END des pays développés coordonnent l'apport de connaissances techniques et l'assistance dans le pays (y compris à titre gracieux).

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement

121. À sa vingt-cinquième session, la COP a rappelé le mémorandum d'accord qu'elle avait conclu avec le PNUE concernant l'accueil du CTC⁵² et a invité le PNUE, en qualité d'organisme hôte, à élaborer et à appliquer des plans visant à appuyer financièrement l'exploitation du CRTC, afin de faciliter son bon fonctionnement, comme le prévoit le mémorandum d'accord⁵³.

122. En tant qu'organisme hôte, le PNUE a aidé le CRTC à accéder au financement du Mécanisme financier. Le PNUE a soutenu les négociations engagées avec le Gouvernement de la République de Corée en vue de créer, pour cinq ans, un bureau de partenariat et de liaison à Songdo. Il a également engagé un dialogue avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a abouti à une nouvelle contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale multidonateur du CRTC. Il a en outre entamé des discussions avec le Gouvernement danois et le Royaume-Uni, qui assumera la prochaine présidence de la COP, au sujet de leur appui à la table ronde de donateurs organisée par le CRTC à l'occasion de la vingt-sixième session de la COP pour renouveler et renforcer le financement durable de ses activités.

123. Après la fin du deuxième examen indépendant du fonctionnement du CRTC, le PNUE a communiqué la réponse de son administration. Le rapport concernant cet examen comprenait des recommandations visant à faire progresser le CRTC⁵⁴. Les mesures prises au cours de la période considérée en réponse au premier examen indépendant figurent à l'annexe II.

5. Financement

124. Depuis sa création, le CRTC a reçu des contributions financières d'un montant de 84 342 830 dollars É.-U. Au 20 août 2021, le CRTC avait reçu 6 915 799 dollars É.-U. pour 2021. On trouvera dans le tableau ci-dessous la ventilation des contributions reçues.

⁵² Décision 14/CP.18, annexe I.

⁵³ Décision 14/CP.25, par. 25.

⁵⁴ FCCC/CP/2021/3.

**Financement mobilisé en 2021 pour le Centre-Réseau des technologies climatiques
(au 20 août 2021)**
(En dollars É.-U.)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Commission européenne	1 887 133
FVC	1 590 988
Royaume-Uni	1 396 648
Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie	708 682
Ministère japonais de l'environnement	463 636
Partenariat pour les CDN	328 113
PNUD au Togo	250 000
Suède	229 249
Espagne	61 350
Total	6 915 799

125. Le CRTC a reporté environ 11 millions de dollars É.-U. sur 2021. Son budget de fonctionnement annuel approuvé représente un peu plus de 10 millions de dollars É.-U. et le montant de ses dépenses prévues pour 2021 s'élève à 12,9 millions de dollars É.-U. Le solde du CRTC devrait s'élever à la fin de 2021 à environ 13,4 millions de dollars É.-U., dont un report de 6,5 millions de dollars É.-U., en attendant des encaissements de 6,9 millions de dollars É.-U. d'engagements au titre d'exercices précédents.

D. Difficultés rencontrées et enseignements à retenir

126. Le CRTC a réfléchi aux enseignements tirés de l'exécution de ses mandats et aux difficultés que celle-ci a posées entre septembre 2020 et août 2021. Ses conclusions sont les suivantes.

1. Incidence de la pandémie et mesures de riposte

127. L'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mobilité a retardé la réalisation de certaines activités. Les visites sur le terrain ont été remplacées par une collecte d'informations en ligne, et des dispositifs en ligne ont été adoptés pour les enquêtes et les groupes de discussion.

128. La mise en œuvre de l'assistance technique a été considérablement facilitée par les partenaires présents dans les pays qui ont organisé des ateliers, des réunions avec les parties prenantes et des enquêtes sur place.

2. Difficultés d'accès au financement des activités de suivi

129. Les rapports finals mettent en lumière les difficultés d'accès aux ressources financières permettant de donner suite aux recommandations issues de l'assistance technique. Parmi les obstacles évoqués, on peut citer la réorientation des ressources humaines et financières pour lutter contre les effets de la crise de la COVID-19 sur la santé. Afin de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour obtenir le financement des actions climatiques, le CRTC a intégré, dans ses services d'assistance technique, le renforcement de la capacité à formuler des propositions de financement solides.

3. Approches multinationales, régionales et par programme visant à faciliter la mobilisation de ressources

130. Le recours à des approches par programme en matière de prestation de services, au moyen de l'utilisation d'une méthode normalisée ou d'un thème central dans plusieurs pays, favorise les gains d'efficacité (par exemple, la réduction des frais de transaction), le renforcement efficace des capacités, l'apprentissage et l'échange de connaissances au niveau

régional, ainsi que l'harmonisation des politiques et des réglementations dans toute une région. Cette approche peut être utilisée pour obtenir des effets à plus grande échelle et faciliter les transformations sectorielles.

131. L'expérience du CRTC concernant les demandes soumises par un seul pays dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC a révélé plusieurs facteurs d'inefficacité. Le CRTC a estimé que pour chaque proposition d'appui à la planification soumise, le montant de ses dépenses liées à l'élaboration de la proposition pouvait aller en moyenne de 25 000 à 30 000 dollars É.-U., ce montant couvrant notamment le temps de travail du personnel technique du CRTC à chaque cycle d'examen. Les projets de préparation du CRTC qui ont été approuvés et exécutés sur dix-huit mois en moyenne doivent également faire l'objet d'un rapport tous les six mois, et chaque cycle de rapport est soumis à plusieurs cycles d'examen avant d'être approuvé par le FVC. Les modalités de fonctionnement actuelles, y compris l'examen rigoureux des propositions et les exigences strictes en matière de notification, mettent en difficulté la durabilité à long terme de la formule actuelle d'aide aux pays en développement qui vise à faciliter l'accès de ces derniers au financement du FVC au titre des activités préparatoires.

4. Facilitation de l'évaluation des besoins technologiques et des plans d'action en matière de technologie

132. Il existe une demande continue d'aide au recensement des technologies permettant aux pays de réaliser leurs CDN. Le CRTC est bien placé pour offrir à un groupe de pays en développement une assistance visant à faciliter la réalisation d'EBT, de plans d'action et de documents d'orientation en matière de technologie alignés sur les PNA et le processus de réalisation des CDN. Le programme de renforcement des capacités « Vision to Concept » (De la vision au concept) du CRTC s'est avéré utile pour aider les pays à trouver d'éventuels financements pour des idées de projets relatifs à la mise en œuvre des résultats des EBT et des plans d'action en matière de technologie.

5. Activités communes du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

133. Le mécanisme de retour d'information entre le CET et le CRTC est important pour renforcer la synergie au sein du Mécanisme technologique. Cette collaboration permet aux deux organes de se compléter dans leurs rôles respectifs d'organe de mise en œuvre et d'organe politique et d'optimiser l'incidence du Mécanisme technologique, par exemple en renforçant ses liens avec le Mécanisme financier.

E. Messages clefs à la Conférence des Parties

134. Malgré les difficultés persistantes dues à la pandémie de COVID-19, le CRTC a mené à bien l'intégralité de son plan de travail pour 2021 en se concentrant sur la satisfaction des demandes d'assistance technique et en réorganisant en ligne les activités de mobilisation des parties prenantes et de renforcement des capacités qui devaient se tenir en présentiel.

135. Le recours à des approches multinationales, régionales et par programme dans les services du CRTC s'est avéré efficace pour simplifier les questions opérationnelles, financières et administratives. Il a également permis de mettre l'accent sur les résultats transformateurs, et devrait être favorisé dans la mesure du possible.

136. Les enquêtes et les évaluations menées par le CRTC et des institutions externes ont mis en lumière la valeur ajoutée qu'apporte le CRTC en créant des environnements favorables et en posant les jalons de l'adoption et de l'utilisation à plus grande échelle des technologies climatiques, grâce à un appui fourni à un stade précoce.

137. Le CRTC sera confronté à un grand défi en 2022, car il ne sera pas en mesure d'allouer des fonds en fonction des besoins des pays, 75 % de ses fonds disponibles pour 2022 ayant déjà été affectés. De plus, à l'exception des 2 millions de dollars É.-U. que le Fonds pour l'adaptation prévoit de lui verser pour 2023-2024, le CRTC ne peut actuellement compter sur aucun autre revenu garanti au-delà de 2022.

138. Pour que le CRTC puisse répondre à la demande croissante d'aide technologique liée au climat venant des pays en développement, de nouvelles contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateur et des engagements pluriannuels, associés à de nouvelles sources de financement provenant de sources privées et multilatérales, sont nécessaires.

139. Les efforts déployés pour mobiliser des ressources seront fondés sur une diversification des sources de revenus à la fois pour les contributions annuelles et pluriannuelles. Plusieurs scénarios de financement pour le troisième programme de travail (2023-2026) du CRTC ont été présentés au Conseil consultatif et seront examinés à l'occasion de la table ronde de donateurs qui se tiendra pendant la vingt-sixième session de la COP.

140. À sa dix-huitième réunion, le Conseil consultatif a insisté sur la nécessité impérieuse d'accroître les ressources financières du CRTC et d'en assurer la viabilité, et a recommandé de renforcer les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier.

141. En collaboration avec ses hôtes, le PNUE et l'ONUDI, et conformément aux directives du Conseil consultatif, le CRTC établira son troisième programme de travail (pour 2023-2026) au début de 2022. Il accordera une attention particulière au recensement et à la mise en œuvre des technologies porteuses de transformation qui contribuent à la réalisation de meilleures CDN, et mettra en évidence les possibilités de soutenir les efforts nationaux pour reconstruire en mieux. La technologie numérique a été jugée essentielle pour examiner les liens entre les changements climatiques, la nature et le développement durable.

F. Messages clés à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

142. Le CRTC entretient un dialogue actif avec le Mécanisme financier afin de renforcer leur collaboration. Il est désormais le principal fournisseur de l'appui à la planification proposé par le FVC en matière de technologie. Le CRTC et le FVC étudient aussi de nouvelles modalités de collaboration qui vont au-delà de l'appui à la planification, à savoir par exemple l'élaboration d'une approche par programme pour l'assistance technique et le renforcement des capacités. Le CRTC suit également de près l'évolution du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM et cherchera à renforcer sa participation, en particulier par l'intermédiaire du Programme intégré relatif à l'Accélérateur à émissions nettes nulles du FEM.

143. Le CRTC redoublera d'efforts pour aider les pays en développement à élaborer des EBT et des plans d'action en matière de technologies, et à mettre au point des notes de cadrage concrètes visant à accroître le financement, et proposera au FVC une approche de projet destinée à renforcer les capacités des pays en développement à élaborer des EBT et des plans d'action en matière de technologies.

144. Le CRTC renforcera ses liens avec le CET grâce à l'échange de données et d'informations techniques qui favoriseraient la création de synergies, et s'efforcera de recenser des possibilités d'activités communes supplémentaires.

145. Le CRTC veille à ce que la mise au point et le transfert de technologies soient plus inclusifs en exécutant sa politique et son plan d'action pour l'égalité des sexes et en associant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones à ses activités visant à aider les pays à passer entièrement à des économies à faibles émissions de carbone, à construire des sociétés résilientes face aux changements climatiques et à atteindre les objectifs de développement durable.

Annexe I

Recommandations du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques sur les moyens de stimuler l'intérêt pour les solutions fondées sur les technologies climatiques afin d'appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national

[Anglais seulement]

1. From an analysis conducted jointly by the TEC and the CTCN in 2021 of technology and NDCs,¹ which covered technology issues in revised NDCs, technology needs and challenges and lessons learned, success stories, linkages between policy and implementation, and linkages with NAPs, the TEC and the CTCN highlight the following:

(a) The vast majority of Parties mentioned technology in their revised NDCs; however, the structure and depth of information on technology aspects varies significantly. Most Parties included qualitative aspects. Some also included quantitative aspects, with a few providing detailed information on the scope of technologies required and estimated costs;

(b) An analysis of linkages between policy and implementation in the context of technology issues and NDCs shows that strong linkages are needed for the effective uptake of climate technologies. In addition, fostering linkages between the NDC and NAP policy processes regarding technology can be of great mutual benefit to both processes, avoiding duplication of work and accelerating implementation;

(c) There are a variety of examples from different regions and countries which show that the uptake of climate technologies directly supports the implementation of NDCs. These examples include technology solutions driven by governments, the private sector or communities, and various approaches for overcoming the technical, financial, institutional and social challenges to the uptake of the technologies, including innovative policies and business models, gender-responsive approaches and effective stakeholder engagement;

(d) Lessons learned regarding the uptake of climate technologies include the importance of recognizing the crucial role that stakeholders play in technology planning and implementation to ensure that technology solutions are technically, economically, institutionally and socially viable;

(e) Creating local champions who will showcase the successful uptake of technology solutions can play an important role in securing the support needed for scaling up a technology domestically or in another country, if experience is documented and made publicly available.

2. The TEC and the CTCN recommend that the COP and the CMA encourage Parties to stimulate the uptake of technologies in support of NDC implementation by:

(a) Fostering inclusive, participatory and equitable processes and approaches for the uptake of climate technologies that take into account the needs, priorities, knowledge and capacities of all technology stakeholders; generate awareness of technology benefits; and foster stakeholder engagement and buy-in. In particular, technology uptake needs to lead to a just transition that protects workers and communities, including indigenous peoples and women, and ensures a socially equitable distribution of benefits and risks;

(b) Supporting market creation and expansion for prioritized technologies through putting in place enabling legal and regulatory environments and enhancing the capacities of all technology stakeholders to benefit from those environments;

(c) Creating success stories that demonstrate local economic and social benefits achieved through the uptake of environmentally sound technologies and their contribution to

¹ Available at <https://unfccc.int/tclear/tec/techandndc.html>.

NDC implementation with a view to leveraging broader financial, institutional and social support for replicating and scaling up those technologies;

(d) Systematically documenting and disseminating information on pursued policies, schemes and programmes that foster the uptake of a technology, including information on challenges and lessons learned, to inform future policies and prioritization of technologies, including for revised NDCs and NAPs;

(e) Making better use of the Technology Mechanism to carry out recommendations in paragraph 2(a–d) above, including by:

(i) Using technical documents and recommendations on climate technology policies prepared by the TEC;²

(ii) Actively engaging with the CTCN³ to benefit from its provision of technology solutions, capacity-building and advice on policy, legal and regulatory frameworks, and support for the development of technology road maps, tailored to the needs of individual country contexts;

(iii) Sharing further information on technology needs and support to foster a clearer understanding of policy targets by domestic technology stakeholders, facilitate international cooperation and enable a more targeted provision of support by the TEC and the CTCN, according to their respective functions, and other support providers, as appropriate.

² <https://unfccc.int/tclear/policies>.

³ www.ctc-n.org/technical-assistance.

Annexe II

Mesures adoptées suite à l'examen indépendant du Centre-Réseau des technologies climatiques

[Anglais seulement]

1. Since the first independent review of the CTCN was conducted in 2017, the Centre has consistently endeavoured to incorporate the recommendations. Action has been taken in the following areas in the reporting period.

I. Resource mobilization

2. The CTCN (via its host organizations) and the GCF have continued to partner under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme and have discussed expanding their collaboration. Additional funding for innovative adaptation support has been secured through the Adaptation Fund and the GEF Challenge Program for Adaptation Innovation.

3. Under the guidance of the Advisory Board, the CTCN held a technical meeting on 8 September 2021 on the margins of the Climate Investment Summit to solicit inputs on priority areas of work as the CTCN starts developing its new four-year programme of work (2023–2026).

II. Technical assistance efficiency and impact

4. Applying a more regional focus has enabled the CTCN to identify regional trends in technology demand more effectively. NDEs now have dedicated teams with whom to work and discuss needs. As a result, the quality of technical assistance requests and the efficiency of implementation have been improved.

5. With the technical assistance process firmly in place, the CTCN will build on initial efforts to demonstrate more fully the long-term impacts of its services.

III. Network member involvement

6. Efforts have been made to improve the onboarding process for new Network members. Introductory calls are organized to enable a better understanding of CTCN services and to explore potential areas of collaboration. A digital form was launched to streamline the application process.
